Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260320-CM20260304B-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
20 MARS 2026
DELIBERATION
CM20260304

Le 20 mars 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 16 mars 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, James ROWLANDS, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD,
Absents excusés : Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Maud GAVAUD, Lionel HUET donne pouvoir à Pierre-Yves JOSSO
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Solène LE MOING

Élection des adjoints au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le maire constate **qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.**

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	19
f. Majorité absolue	10

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260320-CM20260304B-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS
LAMEUL Patrice	**19 DIX-NEUF**

<u>Proclamation de l'élection des adjoints</u>

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste ayant obtenu le plus de voix conduite par Patrice LAMEUL

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

1er adjoint : Patrice LAMEUL
2ème adjoint : Maud GAVAUD
3ème adjoint : Sébastien LE RAY
4ème adjoint : Solène LE MOING

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.